

## AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL

Arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées.

### Encadré PRÉ-RENSEIGNÉ par le service instructeur

Dénomination du projet : Étude scientifique sur le goéland leucophée  
N° du projet ONAGRE : 2022-02-17-00213  
N° de la demande ONAGRE : 2022-00213-050-001  
Préfet(s) compétent(s) : Préfet des Bouches-du-Rhône  
Bénéficiaire(s) : Tour du Valat

### MOTIVATIONS et / ou CONDITIONS

La demande présentée par Mme Marion Vittecoq chargée de recherches au centre de recherches de la Tour du Valat (Arles) s'inscrit dans le cadre d'une étude sur la dispersion des ectoparasites et des agents pathogènes portés par la faune sauvage en collaboration avec le CNRS (UMR 5290 MIVEGEC) avec comme modèle le goéland leucophée.

En particulier, les tiques de l'espèce *Ornithodoros maritimus* sont très abondantes dans les nids de goélands et certaines sont porteuses de bactéries et de virus pathogènes.

Afin d'étudier l'impact combiné des polluants (plastiques et métaux lourds) et des parasites/pathogènes sur la dynamique des populations de goélands, et en particulier en relation avec leur régime alimentaire et afin de mieux comprendre comment ces différents facteurs affectent le succès reproducteur des oiseaux, leurs mouvements au sein et entre les périodes de reproduction et comment ces mouvements pourraient affecter la circulation des agents infectieux à différentes échelles spatiales un maximum de 40 individus adultes seront capturés annuellement dans deux colonies de reproduction (îlot de Carteau à Port-St-Louis-du-Rhône et îles du Frioul à Marseille) durant 3 années (2022-2023-2024) soit un maximum de 120 oiseaux.

En 2022, 10 individus adultes et 10 juvéniles au moment de l'envol seront équipés avec un système de GPS-GSM pour suivre leurs déplacements pendant un maximum de 3 ans. Cet équipement, porté sur le dos des oiseaux par un système de harnais est couramment employé pour suivre le déplacement des grandes espèces d'oiseaux et le demandeur a déjà utilisé avec succès cette méthode de suivi en 2021 ; la demande a par ailleurs reçu un avis favorable du comité d'éthique en expérimentation animale et l'équipe de recherches qui accompagnera le projet est titulaire d'un permis de baguage et de capture délivré par le MNHN-CRBPO (Muséum National d'Histoire Naturelle-Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux).

La perturbation occasionnée par ce volet du projet sur les deux colonies étudiées (îlot de Carteau : 280 couples, îles du Frioul : >4000 couples) est donc minime et compatible localement avec l'état de conservation de cette espèce.

Par ailleurs, 30 nids seront suivis pour la collecte de pelotes de régurgitation et le prélèvement de tiques dans le but d'évaluer la quantité de plastique dans le régime alimentaire et de suivre l'infestation des nids par les tiques.

A l'éclosion, tous les poussins du nid seront marqués par une bague temporaire en plastique léger qui sera remplacée lorsqu'ils seront assez grands par une bague métallique numérotée et une bague darvic numérotée individuellement et visible à distance. A ce stade de développement, des échantillons de sang, de plumes et des écouvillons seront prélevés pour l'analyse des parasites et

des pathogènes, pour évaluer le type de régime alimentaire fourni aux poussins et l'exposition aux polluants. Ces prélèvements impliqueront 60 à 90 poussins dans chaque colonie par an. Durant les trois années d'étude, une session de baguage classique permettra de marquer 50 à 100 poussins supplémentaires (métal et darvic) afin d'avoir une cohorte suffisamment importante par an pour obtenir des informations sur les mouvements des goélands à différentes échelles spatiales. Au total, et sur l'ensemble des trois ans de l'étude, le CERFA mentionne que 40 adultes/an soit 120 au total sur 3 années et un minimum de 350 poussins/an, soit un minimum de 1050 poussins sur les 3 années, seront bagués, parmi lesquels 20 (adultes et jeunes) seront équipés d'un biogger. Le but du prélèvement de 30 œufs par an sur l'îlot de Carteau, soit 90 œufs au total, n'est pas explicité dans le courrier de demande accompagnant le CERFA. Ces opérations de baguage sont classiques et répétées depuis des décennies sur cette espèce sans impact avéré sur sa population locale. La perturbation engendrée par ces opérations, effectuées par une équipe de chercheurs rompus à ces études de biologie des population et travaillant sur des espèces beaucoup plus sensibles aux perturbations que les goélands leucophées (spatule blanche et flamant rose p. ex.) sera réduite et garantira un succès de reproduction stable des 2 colonies objet des recherches. Par ailleurs, l'intérêt de ces recherches, dans un contexte de crise sanitaire et de pollution aux plastiques rejetés en mer, permettra de relier les données sur les parasites et polluants aux mouvements des goélands entre colonies et entre les zones urbaines et non urbaines dans le but de comprendre la circulation des agents infectieux et le risque de contamination pour les populations humaines. En conséquence, un avis favorable est donné à cette demande.

**EXPERT(E) DÉLÉGUÉ(E) FAUNE\*** ou son suppléant   
**EXPERT(E) DÉLÉGUÉ(E) FLORE\*** ou son suppléant   
**EXPERT(E) DÉLÉGUÉ(E) MER\*** ou son suppléant   
**CSRPN PLÉNIER\*\* – AVIS N° \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_**

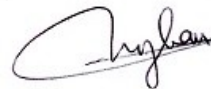
*\* Pour les dossiers relevant d'affaires courantes. L'avis est unique et inclut le cas échéant les volets faune, flore et mer  
\*\* Pour les dossiers relevant d'affaires non courantes telles que définies par le CSRPN*

**AVIS :**

Favorable  Favorable sous condition(s)  Défavorable  Défavorable avec recommandation(s)

Fait à : Jouques  
Le : 3 mars 2022

Nom / Prénom : CHEYLAN Gilles



Signature :